



Réunion du 1^{er} Juillet 2019

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67
Désignations contrôleurs : M. Yassin AMCHACHTI 06 17 01 97 54
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Florian REBAUD 06 28 47 08 76
Responsable formation arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Désignations U18 : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
Désignations U15 : M. Jonathan THESSERRE 07 82 57 30 57
Désignations assistants Ligue jeunes : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Valideur des rapports d'observation jeunes : M. Martin BOUCHET 06 41 88 45 50

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur ; les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

RAPPEL DOSSIER ADMINISTRATIF

Nous vous rappelons la date impérative du **15 JUILLET dernier délai** pour le renouvellement du dossier administratif Cachet de la poste faisant foi.

Les arbitres qui ont pris une année sabbatique ou qui sont en indisponibilité longue durée. Veuillez remplir le dossier arbitre et faire le questionnaire en ligne. Il faut établir seulement un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET JUGES-ARBITRES LIGERIENS SAISON 2019-2020

La Commission Départementale d'Arbitrage vous informe que le questionnaire annuel OBLIGATOIRE est désormais disponible sous le lien suivant:

<https://forms.gle/ge79qiG85thR1jHw7>

A la fin du questionnaire, après votre envoi, un mail vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse électronique que vous aurez saisie en début, ainsi que l'ensemble de vos réponses.

Prière de sauvegarder soigneusement celui-ci, car il sera la seule preuve valable du bon envoi de votre questionnaire, avec la date associée.

Le questionnaire est obligatoire pour les juges-arbitres également.

Rappel du règlement intérieur lié au questionnaire:

- le questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres (jeunes et seniors).
- la date limite de renvoi est le **lundi 15 juillet au plus tard**. Cette date passée, le lien ne fonctionnera plus.
- vous devez envoyer le questionnaire, une seule fois. En cas d'envois multiples, seul le premier envoi sera pris en compte (dateur du formulaire faisant foi).
- l'absence de retour du questionnaire ou rendu hors délai équivaut à 0(zéro)/20, associé au malus adéquat de - 8 points.
- pour une note supérieure ou égale à 12/20 : PAS DE MALUS.
- pour une note < à 12/20 : MALUS de - 4 points.
- pour une note < à 10/20 : MALUS de - 8 points.

IMPORTANT : RENOUELEMENT LICENCE ARBITRE SAISON 2019 – 2020

Pour la saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance, pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci ont été informés par mail).

La fiche pré-remplie est tout de même disponible sur « FOOTCLUBS » (seul le club de l'arbitre peut le télécharger).

Le formulaire de licence vierge est disponible sur le site de la LAuRAFoot.

Concernant les arbitres indépendants (formulaire vierge à télécharger), le bordereau est à renvoyer dûment complété, avec un règlement de 20,50 €, à la LAuRAFoot (service compétitions), 350 B Avenue Jean-Jaurès, 69007 LYON.



RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE
SAISON 2019 – 2020

Les documents relatifs au renouvellement du dossier "arbitre", saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District.

Les arbitres sont priés de renvoyer le dossier à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**

RENOUVELLEMENT FICHE JUGE ARBITRE
SAISON 2019 – 2020

Les documents relatifs au renouvellement de la fiche « juge arbitre », saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District

Les juges-arbitres sont priés de renvoyer la fiche à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**